

## **AVIS PUBLIC PROMULGATION**

### **RÈGLEMENTS NUMÉRO 0819-002, 0819-003, 0819-005**

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 5 mars 2019, les règlements suivants :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 0819-002**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 50 000 \$ POUR FINANCER L'ACQUISITION ET LA RÉPARATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE DIVERS TERRAINS SPORTIFS**

---

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 0819-003**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 325 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS**

---

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 0819-005**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 27 000 \$ POUR FINANCER L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE**

---

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation les 20 et 25 juin 2019 et entrent en vigueur le jour de leur publication.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Genève,  
ce troisième jour du mois de juillet deux mille dix-neuf**

---

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Edwige Noza

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement au [www.ville.montreal.qc.ca/ibsg](http://www.ville.montreal.qc.ca/ibsg)*